

---

Présidence : Bosnie-Herzégovine

**479ème SEANCE PLENIERE DU FORUM/Nouveau tirage rectifié\***

1. Date : Mercredi 29 mars 2006  
  
Ouverture : 10 h 10  
Clôture : 13 h 05
  
2. Président : M. M. Malbašić
  
3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/Documents adoptés :  
  
Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES  
  
Aucune déclaration  
  
Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE
  - a) *Exposé de M. J. Schumaker, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, intitulé « Surmonter les conséquences de la catastrophe technologique de Novobohgdanivka – l'Ukraine et le projet Mélange » :*  
Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, Ukraine, Coordonnateur des projets relatifs aux munitions conventionnelles (Slovénie), Pologne, Belgique, Président
  
  - b) *Exposés sur la stratégie, l'action et les activités de l'Union européenne concernant les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les débris explosifs de guerre :*
    - i) *Stratégie de l'Union européenne (UE) visant à combattre l'accumulation et le trafic illicite d'ALPC et de leurs munitions, par Mme D. Auer, Chef du Département du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération, Ministère autrichien des affaires étrangères, et par M. A. Strub, Conseil de l'Union européenne*

---

\* Comprend une correction apportée au titre de la décision soumise à une procédure d'approbation tacite.

*et Coordonnateur, Bureau du Représentant personnel pour les questions de non-prolifération auprès du Haut Représentant Javier Solana ;*

- ii) *Action de la Communauté européenne à l'appui de la stratégie de l'UE concernant les armes légères et de petit calibre, par Mme D. Diccorrado-Andreoni, Chef du secteur désarmement conventionnel et sécurité humaine, Direction générale des relations extérieures, Commission européenne : Président, Mme D. Auer (FSC.DEL/67/06 OSCE+), M. A. Strub, Mme D. Diccorrado-Andreoni (FSC.DEL/66/06 OSCE+), France, Biélorussie, Fédération de Russie*
- iii) *Action européenne concernant les armes légères et de petit calibre et les restes explosifs de guerre, par Mme P. Lewis, Directrice, et Mme A. Spence, Directrice de projet, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ;*
- iv) *Activités du programme de petits projets de l'Union européenne en Europe du Sud-Est, par M. A. Wilkinson, Chef d'équipe, Centre d'Europe du Sud-Est pour le contrôle des armes légères et de petit calibre : Président, Mme P. Lewis, Mme A. Spence (FSC.DEL/65/06 OSCE+), M. A. Wilkinson, Finlande, Autriche-Union européenne (Commission européenne)*

Point 3 de l'ordre du jour :    DECISION SUR LA CONTRIBUTION DU FORUM  
  A LA CONFERENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES  
  QUESTIONS DE SECURITE DE 2006

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 2/06 (FSC.DEC/2/06) sur sa contribution à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2006 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour :    DECISION RELATIVE A L'ANNEXE C AU GUIDE  
  DES MEILLEURES PRATIQUES CONCERNANT  
  LES PROCEDURES NATIONALES DE GESTION  
  ET DE SECURITE DES STOCKS DU MANUEL DE  
  L'OSCE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES  
  CONCERNANT LES ARMES LEGERES ET DE  
  PETIT CALIBRE

Président, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Belgique, Etats-Unis  
d'Amérique, Biélorussie

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté, sous réserve d'une procédure d'approbation tacite prenant fin le vendredi 31 mars 2006 à 17 heures, la décision relative à l'Annexe C au Guide

des meilleures pratiques concernant les procédures nationales de gestion et de sécurité des stocks du Manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : **DECLARATION DU PRESIDENT DU FORUM  
POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE  
SECURITE SUR LES PROCHAINES ETAPES  
CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE RELATIF  
AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES DE LA  
SECURITE**

Président

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a approuvé la déclaration de son Président sur les prochaines étapes concernant le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (annexe).

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Amendements à l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, Article IV de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine : Etats-Unis d'Amérique (FSC.DEL/69/06 OSCE+)*
- b) *Questions d'organisation relatives à une réunion du FCS le 24 mai 2006, au cours de la deuxième partie du quatorzième Forum économique, devant avoir lieu à Prague, du 22 au 24 mai 2006 : Bulgarie, Président*

4. Prochaine séance :

Mercredi 5 avril 2006 à 10 heures, Neuer Saal

---

**479ème séance plénière**

FSC Journal No 485, point 5 de l'ordre du jour

**DECLARATION DU PRESIDENT DU  
FORUM POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE**

**Prochaines étapes concernant le Code de conduite  
relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité**

Rappelant l'importance du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Code de conduite),

Prenant en considération la disposition du paragraphe 38 du Code de conduite selon laquelle les organes, mécanismes et procédures appropriés seront utilisés pour évaluer, examiner et améliorer, si nécessaire, la mise en œuvre du Code de conduite,

Ayant à l'esprit les documents de réflexion présentés par les Etats participants concernant la mise en œuvre du Code de conduite et une réunion de suivi, et,

A l'issue de l'échange de vues qui a eu lieu lors des réunions du Groupe de travail A du Forum et des débats de la seizième Réunion annuelle d'évaluation de l'application :

Les vues du Président du Forum sur les prochaines étapes concernant le Code de conduite sont les suivantes :

- La Réunion spéciale du Forum devrait se tenir le 27 septembre 2006, à Vienne ;
- Les objectifs principaux de cette réunion consistent à revoir la mise en œuvre du Code de Conduite et à envisager les moyens d'aider les Etats participants à améliorer sa mise en œuvre. La possibilité d'organiser une conférence de suivi ou d'examen sur le Code de conduite peut également être envisagée ;
- Les Etats participants sont encouragés à s'assurer de la participation d'experts de leurs capitales respectives ;
- Les institutions de l'OSCE et les partenaires pour la coopération seront invités à assister à cette réunion ;
- Un coordonnateur pour le Code de conduite sera désigné par le Président du Forum pour l'aider sur les questions relatives au Code de conduite.